



N° 00000

Numéro de procès-verbal

49, av. du Gal De Gaulle CS 61646 72016 LE MANS Cedex 2. Tél: 02.43.18.45.70

PROCES-VERBAL D'INFRACTION

Loi du 15.07.1845 modifiée. Articles 529-3 et 529-4 du CPP. Décret 2016-541 du 03.05.2016

Ce document ne constitue pas un titre de transport. Munissez-vous d'un ticket

Infraction constatée

Date:.....Heure:.....Ligne:.....

Bus/tram:.....Localisation:.....

Identité

Mme M. :

Prénom (s):.....

Né(e) le:.....Lieu:.....Dept.:.....

Adresse:.....

N° app:.....chez:.....

Code postal:.....Localité:.....

Tél:...../.....

CNI PC PP TS RTS CVI DAS CG CAME EN Moovea

Autre:.....N°.....

Délivré le:.....Par:.....

Motif d'infraction

Motif: Sans titre de transport Titre non validé Titre périmé
 Titre non valable Non respect du règlement

Obs. voyageur:..... Nelle Adresse verbale

Signature du voyageur

Refus de signer Police Oubli de carte

Transaction

Le montant indiqué ci-dessous constitue une proposition de transaction(art. 529-3 à 530-3 du Code de Procédure Pénale). **Voir modalités de paiement au dos.** Si le

règlement est effectué auprès de l'agent, l'indemnité forfaitaire est minorée.

Frais de dossier: Passé le délai de 15 jours après la date du procès-verbal, les frais de constitution de dossier d'un montant de 40€ seront acquis au réseau de transport.

Règlement sur place

Indemnité forfaitaire à régler

Espèce

Si règlement AVANT 15 jours :.....€

Chèque

Si règlement après 15 jours :.....€

CB

Abonnement MOOVEA 60 jours minimum proposé par l'agent

Je soussigné agent agréé et assermenté de la SETRAM N°.....dans l'exercice de mes fonctions, déclare avoir constaté les faits ci-dessus et établi le procès-verbal.

Obs. de l'agent:.....

Signature de l'agent

A défaut de règlement dans un délai de 2 mois, le procès-verbal est transmis au Procureur de la République et le contrevenant devient alors redevable de plein droit d'une amende forfaitaire majorée, recouvrée par le Trésor public d'un montant de 180 € à 375 € suivant la classe de la contravention.

Pendant ce même délai, vous pouvez faire une réclamation écrite motivée, adressée à la SETRAM, qui la transmettra au Procureur de la République. Si elle est rejetée, vous ferez alors l'objet de poursuites pénales.